

Arrondissement de
RAMBOUILLET

Canton de CHEVREUSE

Commune de
MAGNY-LES-HAMEAUX

Date de convocation
14 JUIN 2024

Date d'affichage de
convocation
14 JUIN 2024

Nombre de conseillers

En exercice : 29

Présents : 16

Votants : 27

2024-030

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

L'An, Deux Mille Vingt-Quatre

Le 24 juin,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, retransmise sur les réseaux sociaux de la commune, en salle du Conseil Municipal à Magny-les-Hameaux, sous la présidence de Monsieur Bertrand HOUILLON, Maire.

Etaient présents : Bertrand HOUILLON, Frédérique DULAC, Laurence RENARD, Roberto DRAPRON, Arnaud BOUTIER, Magali DOUSSE, Jean TANCEREL, Denis GUYARD, Raymond BESCO, Yolande GROBON, Patrick MARQUET, Denis VERGNIAULT, Chrystèle GUILLARD, Salem LABRAG, Nicolas LARGESSE, Anne DEUDON.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné pouvoir : Tristan JACQUES à Roberto DRAPRON, Emilie STELLA à Bertrand HOUILLON, Eliane GOLLIOT à Chrystèle GUILLARD, Brigitte BOUCHET à Denis GUYARD, Fabienne BELLIN-WEILL à Magali DOUSSE, Guérigonde HEYER à Jean TANCEREL, Slimane MOALLA à Yolande GROBON, Charles RENARD à Laurence RENARD, Isabelle SALOME à Denis VERGNIAULT, Etienne DERVYN à Arnaud BOUTIER, Stéphane BOUCHARD à Anne DEUDON

Absente :

Thérèse MALEM qui a donné en début de cette séance sa lettre de démission de son poste de Conseillère Municipale.
Caroline LIGNOUX

Madame Frédérique DULAC a été élue Secrétaire de séance.

Date de la séance :

24 juin 2024

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code Général de la Fonction Publique,

Objet :
**JO 2024 – Convention de mise
à disposition de moyens
humains et matériels pour la
mise en propreté des zones «
spectateur » situées aux
abords du Golf National**

CONSIDÉRANT que les communes de Magny-les-Hameaux et Guyancourt se sont mises d'accord pour mutualiser leurs moyens dans l'objectif d'assurer la mise en propreté des zones de dépose et de reprise des spectateurs pendant les épreuves de golf des jeux olympiques de Paris 2024,

CONSIDÉRANT que cette convention établie les modalités d'indemnisation de la Commune de Guyancourt,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :



- **Article 1^{er} et unique : DECIDE** d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention avec la Commune de Guyancourt relative à la mise à disposition de moyens humains et matériels pour la mise en propreté des zones « spectateur » située aux abords du Golf National, durant les épreuves du Golf des Jeux Olympiques 2024.

Cette délibération est adoptée à *l'unanimité*.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme

Mise en ligne sur le site internet de la ville le : **25 JUIN 2024**

Certifiée exécutoire le : **25 JUIN 2024**


Le Maire

B. HOUILLON

Le Secrétaire de Séance


F. DULAC